



## PPMS : Comment mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ?

Vous êtes un établissement scolaire: école, collège, lycée ou établissement spécialisé? Vous devez élaborer un Plan Particulier de Mise en sûreté mais ne savez pas comment vous y prendre ?

Pas de panique, à travers cet article, Handinorme vous explique comment mettre en place votre Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) .





## Quel est le contenu du P.P.M.S ?

Les accidents majeurs peuvent être d'origine naturelle, comme les inondations, les tempêtes ou les séismes par exemple, ils peuvent également être d'origine technologique (explosion...). D'autres risques plus particuliers tels que l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement, attentats... peuvent mettre en danger les élèves et les membres du personnel de votre établissement.

L'objectif du PPMS est de préparer les établissements en mettant en place des mesures de protection des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours. Celui-ci devra être testé et validé au cours d'un ou plusieurs exercices annuels spécifiques, des échanges réguliers avec les secours locaux devront également être programmés.



## Comment favoriser le bon déroulement de votre PPMS ?

**Favorisez le bon déroulement de votre PPMS en suivant ces 4 points :**

1. Les familles doivent être clairement informées sur le plan particulier de mise en sûreté afin d'établir un climat de confiance et de favoriser le bon déroulement du PPMS dans le cas où il se déclencherait. Il leur sera notamment demandé de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et les accès à l'établissement dans ce genre de situation afin de ne pas gêner les services de secours.
2. Les élèves doivent être sensibilisés aux éventuels risques, aux missions des services de secours et aux règles générales de sécurité.
3. Ensuite, un état des lieux devra être fait, celui-ci comportera une présentation générale de l'établissement, une analyse des données de vie scolaire et une observation de l'état matériel de l'établissement, en analysant les facteurs de risque.
4. Une mise en place d'un système de vigilance aux abords de l'établissement est vivement conseillée, celui-ci sera mis en place par les équipes de l'éducation nationale, les collectivités et les services de police conjointement avec le chef d'établissement.



## Comment mettre en place votre PPMS en 4 étapes ?

### Etape 1 : Définir les missions de chacun dans le PPMS

Pour commencer à élaborer votre PPMS il est tout d'abord important de définir les missions de chaque membre du personnel, ainsi en cas de danger, chacun sait ce qu'il doit faire. Il faudra suivre les indications générales prévues par le gouvernement pour chaque type de risque et les consignes diffusées par les radios d'information (France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet).

### Etape 2 : Déterminer les lieux de confinement

Identifier les locaux les plus sûrs pour s'y réfugier dans le cas où une évacuation serait trop risquée. Dans chacun de ces locaux de confinement il devra y avoir une mallette de confinement avec le nécessaire en cas d'urgence.



### Etape 3 : Prévoir tous les documents utiles

- Un annuaire de crise avec tous les numéros importants des personnes ou établissements à contacter en cas d'urgence. (Mairie, préfecture, secours...)
- Fiches des effectifs des élèves absents ou blessés. Fiches individuelles d'observation
- Ces documents sont téléchargeables sur le site officiel de l'éducation nationale.

### Etape 4 : Suivre les principales directives du gouvernement

Dès la mise à l'abri, il faudra suivre les consignes générales recommandées par le ministère :

- Utiliser la mallette de première urgence (utiliser les protocoles pour personnes malades ou handicapées);
- Informer les élèves de la situation et de son évolution probable;
- Faire le point sur les absents;
- Repérer les personnes en qui ont un traitement médical spécifique
- Identifier les élèves susceptibles d'aider si nécessaire
- Déterminer un emplacement pour les WC ;
- Suivre les consignes en fonction des situations spécifiques
- Remplir une fiche individuelle d'observation pour toutes les personnes blessées.

# Le contenu obligatoire d'une mallette PPMS

L'établissement doit être équipé de mallette PPMS dans chaque espace de confinement préalablement déterminé, cette mallette devra contenir les éléments suivants :

- Brassards (pour identifier les personnes ressources)
- Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu, France Info, France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet
- Rubans adhésifs (larges) Linges, chiffons ou essuie-tout
- Lampe de poche avec piles Gobelets
- Seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C)
- Savon de Marseille ou flacons de solution hydro alcoolique (SHA)
- Antiseptique
- Sucres enveloppés
- Dosettes de sérum physiologique
- Pince à échardes
- Paire de ciseaux Thermomètre frontal Couverture isothermique
- Coussin réfrigérant ou compresses watergel
- Compresses individuelles
- Mouchoirs en papier
- Garnitures périodiques
- Pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap
- Pansements compressifs
- Bandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement
- Echarpe de 90 cm de base



Pour mieux vous préparer, Handinorme vous propose des mallettes de confinement complètes et conformes à la loi. Ces trousse contiennent tout le nécessaire de premiers secours ainsi que des produits utiles en cas d'urgence. Nous vous proposons également de personnaliser votre kit grâce aux éléments vendus séparément, contactez-nous au 03.66.72.41.50 pour plus d'informations sur nos produits.